

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*Paris, le 21 janvier 2022*

**RÉUNION INFORMELLE DES MINISTRES DE LA SANTÉ  
« OMICRON : MESURES SANITAIRES, VACCINATION 4 EME  
DOSE... LES PERSPECTIVES DE GESTION DE LA CRISE  
SANITAIRE A MOYEN TERME » - vendredi 21 janvier 2022**

**Les ministres européens de la Santé se sont réunis ce vendredi 21 janvier 2022 de manière extraordinaire en visioconférence afin de partager les bonnes pratiques de gestion de la crise, et pour faire converger au mieux les stratégies nationales. Ils ont ainsi convenu d'approfondir la coordination des stratégies nationales par un partage des informations au sujet du déploiement des campagnes nationales de vaccination, de mobiliser pleinement les instruments mis en place par l'Union, et ont réaffirmé le principe de solidarité vaccinale à l'international.**

L'intensité de la vague d'infections consécutive au variant Omicron nous rappelle que la crise sanitaire n'est pas prévisible et réclame une attention permanente. La crise sanitaire continue à impacter fortement la vie économique et sociale des États membres de l'Union européenne, et nous amène à réévaluer continuellement les paramètres de gestion de cette crise.

**Cette situation sanitaire appelle plus que jamais une réponse coordonnée des États membres. Les États membres reconnaissent l'importance d'une approche coordonnée afin de garantir une protection maximale des citoyens européens dans la durée, au-delà de la réaction à cette vague épidémique.**

**Ils ont ainsi identifié plusieurs points de convergence :**

- Accentuer l'effort vaccinal afin d'accroître la couverture de primovaccination (vaccin à dose unique ou vaccin à 2 doses) et augmenter les doses de rappel ;
- **poursuivre le partage d'informations entre pays** concernant les données utiles au déploiement efficace de la campagne de rappel dans le cas d'une administration potentielle d'une 4ème dose : délais entre les doses de rappel, catégories de population ciblées, données de pharmacovigilance, schémas vaccinaux hétérologues, impact sur les formes graves et hospitalisations, etc.
- **mobiliser tous les instruments mis en place par l'Union européenne**, tels que la politique européenne d'achat conjoints de vaccins et de médicaments contre la COVID, et ce au regard de ces informations et des dernières données disponibles ;
- **intensifier la solidarité internationale de l'Union européenne pour garantir l'accès aux vaccins et aux traitements contre la Covid.**
- **De continuer à soutenir fortement le pays qui n'ont pas un accès suffisant aux vaccins**, que ce soit par le don ou la diffusion de la production. Les ressources disponibles doivent permettre que l'administration d'une 4ème dose ne se fasse pas au détriment de la politique européenne de solidarité vaccinale.

*« L'Union de la santé n'est pas que le supplément d'âme de l'Union, c'est une construction concrète que nous appelons tous de nos vœux et sommes en train de faire prospérer. »*

*Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé*

**Contact presse :**

**Ministère des Solidarités et de la Santé**

**Cabinet d'Olivier Véran**

[sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr)

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse [DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr](mailto:DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr).

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)

